

# AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Jeudi 6 février 2020 à 20H00 sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

**Présents** : messieurs JULIEN, CHERION, GUEULLET, RONCERET mesdames DORIAT, EDELIN, CHAPUT, DUPOUX.

**Excusés** : Mesdames PARIS, BOYER (Mme EDELIN), AGUINET (Mme DUPOUX), FAVIER (M GUEULLET), Monsieur DENIS (Mme DORIAT)

**Absents** : Messieurs JUAN, VOLAT

**Secrétaire de séance** : Madame EDELIN

Le précédent Procès-Verbal est voté à l'unanimité.

## 1) Maison de Santé

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'achèvement au 13 février 2020 (levée des réserves) des travaux de la Maison de Santé située au 2 impasse de la Poste. Il évoque la dernière réunion avec les professionnels de santé et confirme l'arrivée d'un cabinet d'infirmiers, d'une orthophoniste, d'une sage-femme, d'une diététicienne, d'un kiné-ostéopathe, d'un ostéopathe, d'une neuropsychologue, d'une psychothérapeute qui occuperont 6 bureaux sur les 8 de disponibles.

Le Conseil Municipal décide d'établir des baux individuels avec les professionnels de santé pour une durée de 9 ans avec une base de 5 €/m<sup>2</sup> TTC incluant la surface du bureau puis le partage de l'ensemble des communs proratisés sur les 8 bureaux du bâtiment (17.5m<sup>2</sup>). Ils seront payables à terme échu.

Les charges sont provisionnées à 50€ mensuelles par bureau incluant l'eau, le gaz, l'électricité, la maintenance de la chaudière, de la climatisation, de l'ascenseur, des extincteurs. Elles seront régularisées à la hausse ou à la baisse après les décomptes de la fin d'année civile. Restent à la charge des professionnels de santé la téléphonie-internet, l'hygiène et le ménage. Tous les communs seront aménagés et gérés par les professionnels de santé.

Les loyers seront les suivants :

- Bureau 1 ostéopathes/kiné : 192.50 € TTC au rez-de-chaussée
- Bureau 2 orthophoniste : 192.50 € TTC au rez-de-chaussée
- Bureau 3 local infirmiers : 157.50 € TTC au rez-de-chaussée
- Bureau 4 neuropsychologue/psychothérapeute : 192.50 € TTC au 1<sup>er</sup> étage
- Bureau 5 sage-femme : 192.50 € TTC au 1<sup>er</sup> étage
- Bureau 6 diététicienne 172.50 € TTC au 1<sup>er</sup> étage
- Bureau 7 libre 172.50 € TTC au 2<sup>ème</sup> étage
- Bureau 8 libre 327.50 € TTC au rez-de-chaussée

Les loyers fixés ci-dessus seront révisés automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires publié par l'INSEE. L'indice servant de base à la révision est le dernier indice connu et publié à la date de prise du bail.

## **2) Demande de subventions**

### **. rénovation école et zone périscolaire**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 septembre 2019 concernant les devis travaux à l'école suite à la fuite du réseau d'évacuation des eaux et une demande d'autorisation avant travaux auprès des services de l'Etat et du Département. Le traitement des fuites a nécessité 5 501.77 € HT de travaux. A cette somme, monsieur le Maire propose de réaliser des travaux de gros entretien pour l'école et la garderie périscolaire :

- école : réfection toiture (22 244.52 €), saturateur bois toiture (6000 € HT), pose rideaux (819 € HT), sol de la salle d'activité (3 205 € HT)

- garderie périscolaire : pose d'une climatisation (9 833 € HT)

L'estimatif total représente un montant de 47 603.29 € HT.

Une demande de subvention est faite à l'Etat et au département.

### **. Travaux de voirie année 2020.**

Les élus valide pour les chemins les travaux suivants pour 2020 et 2021.

- VC 17 dite chemin de Souys pour 33 900 € HT

- VC 29 dite chemin de Batardeau pour 9 982 € HT

- VC 2 dite chemin des Garandons pour 48 750 € HT

- VC 13 dite lotissement des Ouches pour 7 350 € HT

Une subvention de soutien aux travaux de voirie est demandée auprès du Conseil Départemental de l'Allier pour un montant total de 99 982 € HT

### **. réalisation d'une étude de renforcement de l'attractivité d'un bourg-centre**

Monsieur le Maire rappelle aux élus les résultats de la dernière enquête de recensement de l'INSEE qui indique une augmentation de la population ménulphienne (1 106 habitants) très nette lors des 5 dernières années. Afin de préparer au mieux les prochaines années, il propose de s'inscrire dans une démarche durable et globale de reconquête du centre-bourg avec 3 orientations d'aménagement en centralité que sont l'habitat, la vitalité, le cadre de vie. Pour cela une étude préalable avec un cahier des charges est nécessaire. Le Conseil Municipal valide le principe de cette étude avec un estimatif financier de 60 725 € HT. En complément il sollicite des demandes de subventions auprès des services de l'Etat et du département.

## Divers

- Un avenant à la convention d'urbanisme est validé avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier.
- Une convention avec la section enduro du comité des fêtes est prise sur la même base que la convention du moto-club Yzeurien.

